

LISTE DES PIÈCES À COMMUNIQUER POUR LA GESTION D'UNE COPROPRIÉTÉ

Afin de préparer au mieux notre rencontre en vue de vous établir notre proposition de syndic, nous vous remercions de bien vouloir préparer les pièces listées ci-après.

La présentation de ces pièces nous permettra de vous établir un tarif adapté au besoin de la copropriété en fonction de notre barème tarifaire présent en agence et disponible dans nos conditions générales de vente.

- 1** Règlement de copropriété et esquisse d'étages + modificatifs si existant ;
- 2** Dernière fiche synthétique de la copropriété ;
- 3** Dernier décompte complet des charges de copropriété (liste des dépenses et annexes comptables 1 à 5) ;
- 4** Dernier procès verbal d'assemblée générale.

L'ensemble de ces documents sont disponibles en consultations et téléchargement sur vos espaces clients auprès de votre syndic.